

# **REGLEMENT INTERCLUBS NATIONALE V**

## **ADDITIF AU REGLEMENT NATIONALE IV**

**Le règlement de Nationale IV est celui appliqué à la Nationale V, avec les modifications suivantes:**

**1/** Le Championnat de France Interclubs Nationale 5 (N5) est une compétition départementale par équipe de Clubs. Un Club peut engager plusieurs équipes en Nationale V. Les équipes d'un même Club sont réparties dans des groupes différents, sinon elles sont appariées entre elles lors des premières rondes. En Ile-de-France, sauf accord écrit avec le Directeur Technique de la Ligue, il se déroule par équipes de 6 ou 8 joueurs, et est placé sous l'autorité d'un Responsable Départemental.

A l'issue de la saison, les responsables départementaux transmettent leurs résultats au Directeur Technique de la Ligue de l'Ile-de-France:

- Accède à la Nationale IV l'équipe désignée championne de son Département.

Selon le nombre d'équipes engagées, le nombre d'équipes montant en National IV varie selon les départements.

Des matches de barrage inter-départementaux sont possibles pour une montée en N IV. Ces rencontres se joueront sur 6 échiquiers, les joueurs ayant tous disputé au moins deux rondes dans leur équipe respective au cours de la saison. Aucune dérogation ne sera accordée.

### **2/ Pas d'obligation d'arbitre.**

En l'absence d'arbitre fédéral, en cas de litige, l'organisateur joue le rôle d'arbitre. Il consigne sur le procès-verbal de rencontre ou sur une feuille séparée, les différends survenus, avec tous les renseignements et points de vue des parties en cause, nécessaires pour l'examen et la décision de la Commission Technique Départementale.

### **3/ Composition des équipes:**

Chaque équipe est composée de 6 ou 8 joueurs. Lorsqu'un Club a plusieurs équipes engagées dans différentes Nationales, un joueur ne peut plus jouer en Nationale V s'il a déjà joué 3 parties en Nationale supérieure.

Le non-respect de cet article entraîne la perte de la rencontre par 3-0 pour le Club fautif (6-0 en points de partie).

### **4/ Forfaits:**

Un joueur est considéré comme présent à partir du moment où il pénètre dans la salle de jeu.

Une équipe ayant plus de deux joueurs forfaits perd le match sur le score de 3-0 (6-0 de points de parties).

Une équipe n'ayant pas l'intention de se déplacer, ou dans l'impossibilité d'aligner au moins 4 joueurs, doit avertir le Club adverse et le Responsable Départemental, au moins l'avant-veille du jour fixé pour le match. Toute équipe ne se conformant pas à ces prescriptions et provoquant un déplacement inutile, sera tenue de rembourser intégralement les frais de déplacement occasionnés.

Sauf cas de force majeure reconnu par le Responsable Départemental, tout forfait d'une équipe sera sanctionné d'une amende de 50 Euros.

### **5/ Décompte des points de partie:**

Une partie gagnée est comptée 1 point, une partie nulle est X et n'est pas comptabilisée dans le score final, une partie perdue devant l'échiquier est comptée 0 point.

Une partie perdue par un forfait sportif est comptée:

\* - 1 point dans le cas où un joueur a joué sur l'un des échiquiers suivants;

\* 0 dans les autres cas.

\* Une partie perdue par forfait administratif est comptée 0 point, et gagnée par l'adversaire.

Toutefois, lorsque le total des points de parties d'une équipe est négatif, son score est ramené à 0 point.

## **6/ Changement de formule**

Dès la saison 2005-2006, la Nationale V deviendra régionale et sera composée de 5 groupes de 8 équipes.

Ces 40 équipes seront :

- les 20 équipes descendant de Nationale IV
- Les 20 "meilleures" équipes de Nationale V saison 2004-2005 ne montant pas en Nationale IV. Le mode de calcul de classement de ces équipes sera décidé par la Commission Technique de la Ligue

Les autres équipes de Nationale V 2004-2005 devront participer, lors de la saison 2005-2006, à la Nationale VI qui sera gérée par chaque département.